

Dossier d'inscription Club Judo Les Lions de Bruguières

Saison 2025/2026

Le club propose des cours : Judo

Vous pouvez vous inscrire pour l'une ou plusieurs de ces disciplines. Il n'y a pas de cumul de cotisations. Seule la cotisation la plus élevée est prise en compte.

Liste des pièces à fournir :

- Les pages 2, 3 et 4 du présent dossier d'inscription dûment complétées
- Le règlement des cours et licence (voir cotisations et conditions en dernière page)
- Le certificat médical joint au présent dossier.

En cas de renouvellement sans discontinuité de la licence Fédérale, vous pouvez renseigner le questionnaire de santé Cerfa et attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques. La fréquence de présentation d'un nouveau certificat est alors portée à 3 ans.

Une réponse positive entraîne la nécessité de présenter un certificat médical.

Pour le Judo, le certificat médical doit préciser l'aptitude au « judo compétition », indépendamment du fait que l'adhérent soit compétiteur ou pas.

Remise des dossiers:

Nous vous remercions de remettre vos dossiers complets avant le 30 Septembre 2025 :

- Au forum des Associations le 14 Septembre 2025 à partir de 9h au Bascala de Bruguières
- A un membre du Bureau lors des permanences de Septembre :

Les Mardis de 19h00 à 20h00, (Grand Dojo)

Les Jeudis de 19h00 à 20h00, (Grand Dojo)

Dans la boîte aux lettres volante qui sera à l'entrée du Dojo et qui vous sera indiquée par le professeur



Fiche de renseignements <u>Saison 2025/2026</u>

Merci de remplir le dossier d'inscription EN LETTRES CAPITALES.

Nom, Prénom de l'adhérent :
Date de naissance : Sexe : DM DF
Adresse:
Code Postal : Ville :
Tél. Fixe / Portable :
E-mail*: * une seule adresse mail est requise. Si pour des raisons personnelles, vous souhaitez inscrire deux adresses mail, merci de le préciser J'accepte que mon adresse email soit intégré au mail de diffusion du club pour les communications
Ceinture :
Difficulté de santé, observations et recommandations particulières :

Pour les adhérents mineurs, veuillez remplir les renseignements complémentaires ci-après (page 3).



Renseignements pour les adhérents mineurs

Nom, Prénom de la mère:			
Tél. Fixe / Portable : □ J'accepte que mon numér		au groupe Whatsapp du club pour les communications	
	pour des raisons personnelles, vous so	ouhaitez inscrire deux adresses mail, merci de le préciser il de diffusion du club pour les communications	
Nom, Prénom du père:			
Tél. Fixe / Portable : □ J'accepte que mon numé		au groupe Whatsapp du club pour les communications	
☐ J'accepte que mon adress	pour des raisons personnelles, vous so se email soit intégré au mail	ouhaitez inscrire deux adresses mail, merci de le préciser il de diffusion du club pour les communications et décharge parentale	
•	Autorisation	et dechai ge pai entaie	
		père, mère, tuteur légal, à pratiquer le Judo au sein du club les Lions de Bruguières.	autorise
En cas d'accident, j'autori faire donner le cas échéant		onsable du club à prendre toutes initiatives jugées utiles quant aux on hospitalisation.	: soins à
Concernant ses déplaceme	ents,		
		quitter seul la salle d'entraînement et de ce fait m'engage à le pre ement ou de sa compétition à <u>l'intérieur des locaux</u> .	ndre en
	_	eul la salle d'entraînement et de ce fait dégage le club et son repré res d'entraînement ou de compétition.	ésentant
Concernant les activités g doit être présent sur le tatar		eil (Groupe 1), pendant la durée du cours, un des deux parents (au este responsable.	ı moins)
_		attestation en responsabilité civile. Le club « Les Lions de Brug durant les cours d'éveil et ne pourra en aucun cas être tenu respon	
Concernant l'autorisation	n du droit à l'image, je déc	clare :	
□ Autoriser Les Lions de F ou films sur lesquels je peu		sur tous supports (journaux, plaquettes, site internet) les photog nt, figurer.	graphies
		ms sur lesquels je peux, moi-même ou mon enfant, figurer. Dans s sur les images lors des grandes manifestations, afin de limiter la	
Fait à	, le	Signature	



Groupes Judo

☐ Groupe 1

☐ Groupe 2





Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS - SPORT »

	Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler v	otre lice	nce sport	ive.
	Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON	
	Durant les 12 derniers mois			
	 Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ? Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou 			
	un malaise ? 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?			
		- I	\equiv 1	
	4) Avez-vous eu une perte de connaissance ? 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris			
	sans l'accord d'un médecin ? 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation			
	aux allergies) ?			
	A ce jour			
	7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois?			
	8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?			
	9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?			
	*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.			
	Si vous avez répondu NON à toutes les questions :			
	Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.	, avoir re	pondu	
	Character of the COURT of the C			
	Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.			
	Respect du règlement intérie	eur	•	
Je soussigné (e)	déclare :			
	nent intérieur Judo Les Lions de Bruguières (cf. page 7 et 8), à unt qu'adhérent et/ou tuteur légal de l'adhérent.	le re	specte	er et à le faire respecter
Date :	. Signature de l'Adhérent ou responsable légal (Pré	cédée	e de la	mention lu et approuvé)
	CADRE RESERVE AU CLUB			
Vérification dossier	☐ Fiche de renseignements ☐ Certificat médical ☐ Passepoi	rt		
Trésorerie	□ Paiement en 1 chèque □ Paiement en chèques □ Facture			
Administratif	□ Licence □ Fichier Adhérents □ Coordonnées mail □ Classeur □ Tableau Cotis			

☐ Groupe 4

☐ Groupe 5

☐ Groupe 3



Cotisations **Saison 2025/2026**

Règlements par chèque à l'ordre de " Les Lions de Bruguières "

JUDO	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3 et 4	Groupe 5	Ceinture noire
Cours	120 €	160 €	170 €	190 €	100 €
Licence FFJDA	46 €	46 €	46 €	46 €	46 €
Règlement annuel	166 €	206 €	216 €	236 €	146 €

Tarif Famille : - 15 € sur la cotisation de chaque adhérent à partir du 2^{ème} adhérent

Si règlement en plusieurs fois, la licence à la Fédération FFJDA est incluse dans le premier versement. Elle devra être réglée en plus pour toute adhésion en cours d'année. Tous les chèques devront être remis le jour de l'inscription, avec dates d'encaissement au dos et nom/prénom de l'enfant.

Si vous bénéficiez de l'aide Pass Sport, en nous présentant votre QR code, la déduction de 50€ vous sera accordée sur le prix de votre cotisation.

Vous pouvez vous inscrire pour l'une ou plusieurs de ces disciplines. Il n'y a pas de cumul de cotisations. Seule la cotisation la plus élevée est prise en compte.



Horaires des cours Saison 2025/2026

<u>Début des cours</u>: Lundi 8 Septembre 2025 <u>Fin des cours</u>: Samedi 27 Juin 2026

JUDO	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Groupe 1						10H00 - 11h00 + 11h00 - 12h00
Groupe 2			14h00 - 15h00	17h30 - 18h15		
Groupe 3	*18h00 - 19h00	18h15 - 19h15	14h00 - 15h00	18h15 - 19h15		
Groupe 4		18h15 - 19h15 + 19h15 - 20h45	15h00 - 16h00	18h15 - 19h15 + 19h15 - 20h45		
Groupe 5		19h15 - 20h45		19h15 - 20h45		

^{*} Cours dans le petit dojo dans le gymnase, 1ère porte à gauche, puis au fond du couloir

Catégories **Saison 2025/2026**

	2021 et après	1 2020	2018	2016	2014	2012	2009	2006	2005 et avant
Haissance	apres		2019	2017	2015	2013	2010	2007	
			2017	2017	2013	2013	2011	2008	
Catégorie FFJDA	Eveil	Poussinet	Mini Poussin	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Senior
Groupe Club	1	2	3	4	4	5	5	5	5



Règlement intérieur Saison 2025/2026

Ce règlement est destiné à fixer des règles pour la bonne marche du club « Les Lions de Bruguières ».

Le fait de devenir adhérent vaut pour complète et entière acceptation du présent règlement.

La qualité de membre de l'association Judo les Lions de Bruguières se perd par la démission ou par la radiation prononcée par le Bureau de l'association.

SAISON SPORTIVE

Les horaires sont établis suivant les disponibilités du dojo en accord avec la Mairie.

Suivant la disponibilité des Sportifs, toutes les plages horaires correspondant à leur niveau sont accessibles.

Les premières séances d'essai sont gratuites. Les suivantes sont payantes et le certificat médical ou attestation CERFA autorisant la pratique sportive est indispensable.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Néanmoins, des stages définis et établis avec le Bureau peuvent être proposés les 2 premiers jours de la première semaine des vacances.

Il est strictement interdit d'utiliser les instruments et surfaces réservés à d'autres activités que celles proposées par le club.

Pour le Judo, l'inscription d'un Judoka à une compétition officielle relève de la décision du Professeur. Pour participer à une compétition officielle, l'adhérent doit obligatoirement posséder le passeport judo à jour : licences officielles et tampon du médecin portant la mention « apte à la compétition de judo »

LES COURS

Les personnes handicapées sont acceptées avec l'accord du professeur.

Les enfants doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.

Les parents qui souhaitent assister au cours de leur enfant doivent le faire en silence et ne pas intervenir pendant le cours.

Une bonne tenue et une hygiène corporelle sont de rigueur au sein du club. Les cheveux doivent être attachés, le port de bijoux et les chewing-gums sont interdits pendant l'activité.

Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects, lors des entraînements ou déplacements, pourra être exclue temporairement ou définitivement.

Le professeur peut exclure un enfant du cours s'il le juge nécessaire tout en le gardant sous sa surveillance.

Toute blessure pendant ou avant l'entraînement doit être signalée au professeur afin d'éviter toute aggravation.



LES COTISATIONS

Le montant de la cotisation est révisable tous les ans.

Le règlement des cours et de la licence s'effectue lors de l'inscription.

Le règlement s'effectue lors de l'inscription même si l'adhérent est susceptible de bénéficier d'une participation de son CE. Dans ce cas, le Club procédera au remboursement de l'adhérent après encaissement de la part CE.

Le club offre la possibilité de régler en plusieurs chèques lors de l'inscription. Les modalités d'encaissement sont à convenir avec un membre du bureau.

Seules les raisons de mutations et de contre-indication médicales peuvent permettre le remboursement de la cotisation en respectant le principe que tout trimestre commencé est dû.

Le club se réserve le droit de refuser les cours aux adhérents ayant un retard de paiement.

LES ASSURANCES

Tout sportif montant sur le tatami doit être titulaire d'une licence auprès de la FFJDA. Cette licence inclut l'assurance couvrant les risques pouvant survenir pendant leur activité sportive au sein du club.

LES RESPONSABILITÉS

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur.

Le club est responsable des enfants dans le dojo en présence du professeur.

En cas de problème survenu lors de trajet parking/Dojo ou Dojo/parking, le club ne peut être tenu responsable.

En cas d'accident, il sera fait appel au service d'urgence.

Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance médicale.

La trousse à pharmacie est placée sous la responsabilité du professeur. Nul n'est autorisé à l'utiliser sans son autorisation expresse.

Pour des arrêts de longue durée pour cause de maladie ou accident, un certificat médical est demandé afin d'autoriser la reprise des entraînements.